AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-7-78139135

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone n° 88.06.15 Poste 571
66.21.32

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant. M. JOURNET N° 534 AD

BULLETIN N° 106 D'AOUT 1977 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE - L'importance du deuxième vol a été très faible dans l'ensemble des vignobles, et les conditions climatiques n'ont pas été très favorables à la ponte. Par conséquent :

- Dans les vignobles de la Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire, aucun traitement n'est à exécuter.

- Dans les vignobles de Mareuil et de Brem, et dans les autres vignobles de Vendée, il est également inutile d'intervenir.

- Dans les vignobles du Haut-Layon et du Saumurois, dans le Maine-et-Loire, des oeufs ont été très localement déposés dans les parcelles très sensibles et, en particulier, dans les parcelles attaquées en première génération et qui ont été mal protégées. Des oeufs sont éclos, d'autres vont éclore prochainement. Dans ces seules parcelles, il est conseillé d'exécuter un traitement immédiat.

- Dans les autres vignobles de Maine-et-Loire et dans les vignobles du Sud de la Sarthe, aucun traitement n'est à effectuer.

MILDIOU - Le mildiou continue de s'étendre dans les parcelles mal protégées, grâce aux quelques pluies d'orage, aux brouillards et aux rosées.

- Dans les vignobles de la Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire, il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement immédiat et soigné.

- Dans les vignobles du Maine-et-Loire (sauf le Muscadet), et du Sud de la Sarthe, traités conformément aux indications de la Station, il n'y a pas lieu, pour le moment, d'effectuer un nouveau traitement. Par contre, dans les parcelles où le mildiou est abondant, la protection devra être renouvelée immédiatement.

- Dans les vignobles de Vendée, il y a lieu de terminer le traitement conseillé dans le bulletin du 11 Août.

Les viticulteurs devront apporter un soin tout particulier au réglage de leurs appareils, la pulvérisation devant enrober l'ensemble de la végétation.

D'autre part sur les jeunes plantations, il est conseillé d'effectuer des traitements très soignés.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le deuxième vol continue et atteint actuellement son maximum, dont le niveau demeure toutefois très faible. Les conditions climatiques ont été favorables à la ponte et, en l'absence de protection, quelques dégâts pourraient être enregistrés localement. Par conséquent :

- Dans les départements de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique (sauf le Nord), un traitement, qui pourra être exécuté dans le milieu de la semaine du 22 au 27 Août, ne se justifie que dans les vergers où les parties de vergers situés à proximité de sources

.../...

d'infestation, et dans les vergers où des dégâts ont été enregistrés en première génération.

- Dans le Sud des départements de la Sarthe et de la Mayenne, la situation est identique à celle qui existe dans le Maine-et-Loire, et les mêmes précautions doivent être prises.

- Dans le département de la Vendée, il y a lieu d'exécuter un traitement, qui concerne l'ensemble des vergers, dans le milieu de la semaine du 22 au 27 Août.

- Dans le Nord des départements de la Loire-Atlantique, de la Sarthe et de la Mayenne, il est inutile d'intervenir, le deuxième vol étant quasi inexistant.

Les arboriculteurs devront respecter scrupuleusement les délais d'emploi des insecticides avant la récolte.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Dans les vergers où des taches existent, les arboriculteurs devront se méfier des attaques tardives et devront assurer la protection soit à l'occasion du traitement anti-carpocapse, soit lors des traitements de conservation.

PSYLLES DU POIRIER - On constate une recrudescence marquée de l'activité de cet insecte qu'il est très difficile de combattre avec succès.

Il est conseillé aux arboriculteurs, dans le cas où des interventions sont nécessaires, d'effectuer une pulvérisation soignée, en choisissant impérativement un insecticide qui n'a pas été utilisé récemment dans le verger.

Il est rappelé que les insecticides préconisés par la Station sont les suivants : Monocrotophos, Phosmet, Méthidathion, Vamidothion. Ils sont devenus, dans de nombreux cas, inefficaces.

Eventuellement, on pourra avoir recours à une application de Parathion en poudrage, qu'il faudra utiliser avec précaution, en raison de sa toxicité. Ce traitement semble détruire une bonne proportion de larves, lorsque celles-ci ne sont plus dans leur miellat.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des
" PAYS DE LOIRE " :

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 18 AOUT 1977

.../...